

## FICHE DE POSTE

### Intitulé de l'emploi :

Instructeur (-trice) des demandes d'autorisation de travail au sein du pôle instruction de la plateforme interrégionale de main-d'œuvre étrangère de Nanterre

Catégorie statutaire / Corps  
C / Adjoint administratif

Groupe RIFSEEP

1

### Domaine(s) fonctionnel(s)

Relation et service à l'utilisateur

### Emploi(s) type / Code(s) fiche de l'emploi-type

Gestionnaire – instructrice administrative / instructeur administratif –  
FPEADM04 (FP2ADM03)

- EFR-CAIOM
- EFR-Permanent
- CAIOM-Tremplin
- Emploi-fonctionnel de la filière technique, sociale ou SIC

Poste substitué

Le poste est-il ouvert aux contractuels ? Oui  Non

Sur le fondement de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, cocher le ou les article(s) sur le(s)quel(s) s'appuie le recrutement sur contrat :

<input type="checkbox"/> 1° de l'article 4	<input type="checkbox"/> Article 6 bis	<input type="checkbox"/> Article 6 sexies
<input checked="" type="checkbox"/> 2° de l'article 4	<input type="checkbox"/> Article 6 quater	<input type="checkbox"/> Article 7 bis
<input type="checkbox"/> Article 6	<input type="checkbox"/> Article 6 quinquies	

### Localisation administrative et géographique / Affectation

Plateforme interrégionale de la main-d'œuvre étrangère Préfecture des Hauts-de-Seine / Direction des migrations et de l'intégration / 167-177 Avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE CEDEX RER A - station Nanterre préfecture ou université - BUS 159/160/163/259/276/304/N53- Station Nanterre préfecture

### Vos activités principales

L'instructeur/l'instructrice a en charge l'examen des demandes relatives à l'immigration professionnelle dans un contexte de simplification du cadre juridique, de la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et d'une dématérialisation des demandes d'autorisation de travail.

Le périmètre des demandes couvre les demandes pour le recrutement d'un ressortissant étranger résidant en France ou hors de France, pour des contrats en CDI ou en CDD, ou au profit d'un étudiant souhaitant travailler au-delà du quota d'heures autorisé par son titre de séjour étudiant ou d'un demandeur d'asile disposant d'une attestation de demande d'asile de plus de 6 mois.

L'instruction porte également sur des demandes des préfectures dans le cadre des dossiers d'admission exceptionnelle au séjour et des demandes de visas sur les conventions de stage.

Il/Elle assure principalement les missions suivantes :

- Instruction des demandes d'autorisation de travail : vérifier la complétude et la conformité des demandes et solliciter des compléments d'informations, le cas échéant.
- Analyse des demandes dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Contact avec les services séjours des préfectures et/ou les consulats.
- Contact, si besoin, avec les services d'inspection du travail et les organismes du secteur public de l'emploi.
- Information/conseil aux usagers, entreprises et/ou acteurs de l'emploi sur le ressort du territoire en charge.

### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

- Service nouvellement constitué dans le cadre du transfert des services de main d'œuvre étrangère du ministère du travail au sein du ministère de l'intérieur.
- Du fait de la nature des missions et du contexte : disponibilité, réactivité.
- 38 heures hebdomadaires générant 16 jours d'ARTT.

## Vos compétences principales mises en œuvre

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
<b>Connaissance de l'environnement professionnel</b> Niveau pratique/ requis (environnement administratif, institutionnel et politique)	<b>Sens de l'organisation</b> Niveau pratique / requis	<b>Sens des relations humaines</b> Niveau pratique/ requis
<b>Avoir des compétences juridiques</b> Niveau pratique / requis (droit du travail, droit des étrangers, droit administratif général)	<b>Savoir appliquer la réglementation</b> Niveau pratique / requis	<b>Capacité d'adaptation</b> Niveau pratique/ requis
<b>Connaissance de la relation usager/accueil</b> Niveau pratique / requis	<b>Savoir communiquer</b> Niveau pratique / requis	<b>Savoir s'adapter</b> Niveau pratique/ requis
<b>Avoir des connaissances en informatique</b> Niveau pratique / requis (nouvelles procédures dématérialisées)	<b>Savoir analyser et rédiger</b> Niveau pratique / requis	
	<b>Savoir travailler en équipe</b> Niveau pratique / requis	
<b>Autres :</b> Une expérience au sein d'un service de main d'œuvre étrangère ou en matière d'immigration professionnelle serait un atout.		

### Votre environnement professionnel

- Activités du service**

Les plateformes interrégionales de main d'œuvre étrangère sont de nouvelles structures, issues du transfert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, des services de main-d'œuvre étrangère (SMOE) du ministère du travail au sein du ministère de l'intérieur.

Elles participent à la mise en œuvre de la réforme de l'immigration professionnelle souhaitée par le Gouvernement et annoncée à l'issue du comité interministériel sur l'immigration et l'intégration du 6 novembre 2019. La réforme s'articule autour d'une simplification du cadre juridique, de la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et d'une dématérialisation des demandes.

La plateforme interrégionale de la main d'œuvre étrangère de Nanterre aura en charge la gestion des dossiers de Paris, des Yvelines, des Hauts-de Seine et de la région Centre Val de Loire soit environ 25% de l'activité main d'œuvre étrangère nationale

Les plateformes exercent leurs compétences au profit des préfets de départements qui leur sont rattachés et avec lesquels une convention de délégation de gestion est signée.

Dans ce cadre, les équipes de la plateforme ont en charge l'activité jusqu'ici dévolue aux SMOE :

1. Instruction des demandes (désormais dématérialisées) d'autorisation de travail (AT)  
L'instruction porte sur les critères simplifiés de l'AT : situation de l'emploi (OSE), conditions de rémunération, respect par l'entreprise de ses obligations légales.  
Le périmètre des demandes couvre les demandes pour le recrutement d'un ressortissant étranger hors de France (introduction pour demande de visa), les demandes pour le recrutement d'un ressortissant étranger déjà présent en France (pour un titre de séjour en préfecture). La demande est effectuée par l'entreprise qui effectue le recrutement dans la perspective d'un contrat en CDI (titre salarié), d'un CDD (titre travailleur temporaire), d'un emploi saisonnier (titre saisonnier), ou au profit d'un étudiant souhaitant travailler au-delà du quota d'heures autorisé par son titre de séjour étudiant, un demandeur d'asile disposant d'une attestation de demande d'asile de plus de 6 mois.  
Une plateforme dédiée assurera la prise en charge des demandes d'autorisation de travail des travailleurs saisonniers et le pilotage de l'activité de ce secteur ainsi que la mise en œuvre des accords internationaux en la matière.
2. Instruction des demandes d'AT sollicitées par les préfectures dans le cadre des dossiers d'admission exceptionnelle au séjour et des demandes de visas sur les conventions de stage.
3. Relations avec les services de l'inspection du travail des départements pris en charge par la plateforme (demandes de précision sur certains dossiers, signalements ...).
4. Réponse aux sollicitations de l'inspection du travail.
5. Contrôle à posteriori sur certains dossiers (ex consultation DSN sur les conditions effectives des recrutements pour lesquels une AT a été délivrée). Plan de contrôle interne.
6. Pilotage de l'activité (suivi des demandes, des délais d'instruction...).
7. Gestion des dossiers de contentieux.
8. Relations avec les acteurs de l'emploi.

- **Composition et effectifs du service**

La plateforme interrégionale de main d'œuvre étrangère est composée de 30 agents :

- . 2 cadres A qui assurent le pilotage de l'activité, les relations avec la préfecture, le ministère et les partenaires.
- . 4 cadres B qui assurent l'encadrement de proximité (suivi de l'activité des instructeurs, validation de certains dossiers, conseils métiers...).
- . 24 collaborateurs de catégorie C en charge de l'instruction des demandes d'autorisation de travail.

- **Liaisons hiérarchiques**

- Le responsable du pôle instruction
- Le responsable de la plateforme interrégionale de main-d'œuvre étrangère et son adjoint
- La directrice des migrations et de l'intégration

- **Liaisons fonctionnelles**

- DGEF/Direction de l'immigration/Sous-direction du séjour et du travail - Ministère de l'intérieur
- Services des étrangers des préfectures
- Services consulaires
- Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- Services de l'Inspection du travail des départements du ressort de la plateforme
- Acteurs du service public de l'emploi (pôle emploi, APEC, ...)

**Durée attendue sur le poste** : 1 an renouvelable

**Vos perspectives :**

- Evolution dans les services centraux ou déconcentrés du ministère de l'intérieur en particulier sur des fonctions similaires
- Valorisation des fonctions sur une évolution avec des responsabilités supérieures.

**Liste des pièces requises pour déposer une candidature :**

Voir le formulaire unique de demande de mobilité/recrutement disponible sur MOB-MI ou la PEP

**Qui contacter ?**

La directrice des migrations et de l'intégration Tél : 01 40 97 27 57 Courriel : christine.le-mee@hauts-de-seine.gouv.fr

**Date limite de dépôt des candidatures :**

Date de mise à jour de la fiche de poste : 22/01/2021